



Conseil Communal L'Isle

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2021

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 19h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau et aux huissiers. Mme la Boursière est excusée. Un représentant de la presse, arrivé en cours de séance, est présent dans le public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

Quelques explications sont données concernant le bon déroulement de la soirée. Selon le règlement en vigueur concernant la pandémie de Covid, le port du masque est obligatoire, sauf pour les orateurs. Une sono avec micro a été installée. Le repas prévu en fin de séance est reporté à une date ultérieure au vu de la situation sanitaire, ce afin de permettre à chacun-e de passer de bonnes fêtes en famille.

M. Jürg Hostettler, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel : 36 Conseillers-ères sont présents-es, 8 Conseillers-ères sont excusés-es, 1 Conseiller-ère est absent(e). Le quorum étant atteint, soit la majorité absolue des membres du Conseil, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour, celui-ci peut être modifié à la demande d'un et de plusieurs Conseillers-ères. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est accepté par : 36 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Les Conseillers-ères ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021. Sa lecture n'est pas demandée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question. La discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 est accepté par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Point 2. Assermentation des Conseillers-ères non assermentés le 19 mai 2021.

M. Jürg Hostettler, Président, procède à l'assermentation de Mme Lorie Maurer-Cecchini, Conseillère, qui, après lecture de l'article 9 de la LC, lève la main droite et dit je le promets.

Point 3. Préavis No 07/2021 : Fixation du plafond d'endettement (Législature 2021-2026).

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Jean-Daniel Richard, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission des finances. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, demande la parole pour donner quelques informations relatives à la vision de la Municipalité concernant la législature 2021-2026, soit : le maintien et le développement des infrastructures (les routes, l'épuration, le réseau d'eau potable, le chauffage à distance, l'éclairage public, la rénovation des bâtiments communaux, le maintien des élèves et des classes au château, le développement de l'offre concernant l'accueil de jour). La formation des apprentis dans le cadre principalement du service forestier et le soutien au commerce local. Elle mentionne également l'élaboration d'un plan communal « climat et énergie ». Face à ces nombreux défis et des taux d'intérêts actuels, la Municipalité propose, plutôt que d'agir au coup par coup, de s'endetter et d'investir pour demain. Ce plan d'investissement constitue une base de travail pour la prochaine législature et l'ordre des priorités peut être revu selon les besoins à venir. Certains projets pourraient être ajoutés, repoussés, voire abandonnés. Elle précise que chaque projet sera porté à la connaissance du Conseil communal le moment venu.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller, fait remarquer que tout ce qui concerne les Associations de Communes n'est pas forcément pris en compte dans le canevas proposé et qu'il s'agit d'une dette que la Commune se crée à l'extérieur, par exemple : les écoles et les collèges.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, mentionne que dans le préavis, ce point correspond à la part de cautionnement qui se monte à CHF 489'000.-, soit les engagements de la Commune dans ces différentes Associations Intercommunales.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller, mentionne qu'il y en aura d'autres, comme la future STEP intercommunale.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, acquiesce, mais précise que cela va prendre encore du temps et que les collaborations intercommunales deviennent de plus en plus importantes.

M. David Lee, Conseiller, cela aura une incidence au niveau des impôts ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique, les impôts restent tels votés en octobre 2021 pour une année. Il n'y a pas de volonté de la part de la Municipalité de modifier le taux d'imposition.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 07/2021.

Le préavis 07/2021 est accepté par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Point 4. Préavis No 08/2021 : Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois.

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

M. Alan Amiet, Conseiller, lit le rapport de la commission en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Mme Andreea Zara, Conseillère, souhaite savoir ce « qui est de la responsabilité du Parc ou de la Commune » ? Quelle est la contribution de chacun ? Et qui décide la réalisation d'un projet ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal, l'Association est constituée de plusieurs entités et d'un comité constitué de 9 Municipaux des 3 régions. Le comité chapeaute tout le Parc avec une structure professionnelle de 13 personnes. Le Parc fonctionne sur la base de propositions. Il n'y a pas d'exigence de la part des Communes à apporter ou à réaliser des projets. Elles sont cependant invitées à faire des propositions qui sont étudiées. Le Parc participe uniquement aux propositions ayant un intérêt. Les habitants sont conviés aux séances de pôles régionaux 3-4 fois par année.

M. Eric Hostettler, Municipal, le Parc ne correspond pas à une zone fermée, mais à un merveilleux réservoir de savoir. Il ne prend pas de position politique. Il rappelle également la parution d'un journal plusieurs fois par année.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 08/2021.

Le préavis 08/2021 est accepté par 36 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Point 5. Préavis No 09/2021 : Demande d'un crédit de CHF 345'000.- TTC pour l'optimisation et mise aux normes des installations de chauffage à distance (CAD) et rénovation d'une partie de la structure de la chaufferie.

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Philippe Currat, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail.

La parole est donnée à M. Jean-Daniel Richard, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission des finances. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Paul Hutzli, Conseiller, relève qu'il est indiqué que la chaudière à mazout sera changée contre un brûleur à gaz, mais que dans le préavis il n'est pas mentionné le changement de la chaudière.

M. Claude Rosat, Municipal, le type de chaudière actuel permet de remplacer uniquement le brûleur sans changer la chaudière.

M. Paul Hutzli, Conseiller, une étude a-t-elle été faite afin de remplacer directement la chaudière par une énergie par pompe à chaleur, au vu de l'augmentation du prix du gaz, etc.?

M. Claude Rosat, Municipal, précise que ceci aurait pu être envisagé mais que l'amortissement de la chaudière actuelle est préféré. L'installation d'une pompe à chaleur augmenterait considérablement la production d'énergie non compatible avec les besoins actuels.

M. Denis Baudat, Conseiller, la DGE impose un accumulateur de 20m³, quels sont les avantages pour la Commune ?

M. Claude Rosat, Municipal, l'ajout d'un accumulateur permet une meilleure régularité des courbes de chauffe de la chaudière et par conséquent permet de mieux gérer les besoins énergétiques lors des gros pics de demandes. Cet accumulateur sera installé en lieu et place de la citerne à mazout, les exigences nécessaires étant respectées.

Mme Andreea Zara, Conseillère, y a-t-il un surdimensionnement ou un sous-dimensionnement en raison du futur raccordement à d'autres logements ?

M. Claude Rosat, Municipal, la Municipalité, lors de la réalisation du chauffage à distance, avait fait un sondage de façon à savoir qui serait intéressé. Le but était de raccorder les bâtiments communaux et certains autres au passage. La puissance actuelle est approximativement à 90-95%. Si on devait raccorder d'autres utilisateurs, on manquerait d'énergie. Cet accumulateur permettra une meilleure inertie des corps de chauffe. D'où l'idée de raccorder une pompe à chaleur dans le futur.

M. Daniel Pasche, Conseiller, actuellement, lors de forte bise, une turbulence due à la forme du toit, rabat les fumées au sol. Cet aspect technique sera-t-il corrigé ? Pourrait-on faire appel à un fumiste ou à un autre professionnel afin d'étudier la question soit en relevant la cheminée ou en la modifiant ?

M. Claude Rosat, Municipal, actuellement cette problématique n'a pas été prise en compte, mais il est pris note de la remarque afin de trouver une solution.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère, pourquoi un raccordement au gaz du quartier de la Ville n'est-il pas prévu, alors que ce dernier sera raccordé vers le cimetière ?

M. Claude Rosat, Municipal, rappelle que cette problématique ne relève pas de la Municipalité mais de Cosvegaz ou Holdigaz qui déterminent quels sont les trajets les plus avantageux. Ces travaux ne sont pas à charge de la Commune qui prend uniquement en charge les taxes de raccordement et autres. Les diamètres de section de raccordement au gaz ne sont également pas forcément suffisants dans certains quartiers.

M. Tony Hostettler, Conseiller, dans le projet de rénovation du bâtiment, le stockage des copeaux et leur déversement ont été pris en compte, avec un éventuel agrandissement du site de stockage ?

M. Claude Rosat, Municipal, non, le remplissage du silo n'est actuellement pas optimal. Des solutions ont été cherchées sans succès. Une future extension du CAD, avec la construction d'un local plus adéquat sur la partie nord, permettra de réaliser un silo qui diminuera le nombre d'intervention.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 09/2021.

Le préavis 09/2021 est accepté par 34 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Point 6. Préavis 10/2021 : Budget 2022.

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Christian Salomon, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission des finances. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Le budget 2022 est examiné poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. Administration Générale : Pas de question.

2. Finances : Pas de question.

3. Domaines et Bâtiments : M. Alan Amiet, Conseiller, quelle est la raison de la baisse des loyers de l'ancienne gendarmerie ?

M. Claude Rosat, Municipal, en raison de la future transformation de ce bâtiment, la Municipalité a anticipé le départ des locataires, de leur plein gré, en fonction des opportunités. Actuellement sur les 4 appartements 1 seul est encore loué.

4. Travaux : Pas de question.

5. Instructions Publiques et Cultes : Pas de question.

6. Police : Pas de question.

7. Sécurité Sociale : Pas de question.

8. Services Industriels : Pas de question.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 10/2021.

Le préavis 10/2021 est accepté par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Le préavis est accepté à une large majorité.

Point 7. Préavis No 11/2021 : Demande de crédit de CHF 130'000.- TTC pour le remplacement d'un véhicule communal.

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Pierric Staub, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail.

La parole est donnée à M. Christian Salomon, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission des finances. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Philippe Currat, Conseiller, une comparaison a-t-elle été faite avec un véhicule électrique ? Y a-t-il eu une comparaison avec les frais (essence, diesel, etc.) ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal, oui, la comparaison a été faite. Un véhicule électrique revient plus cher à l'achat et ne correspond pas forcément à l'utilisation qui en sera faite (trajets courts, etc.).

M. Eric Hostettler, Municipal, le marché pour ce type de véhicule électrique, est actuellement très faible et très onéreux. Ce véhicule est plus utilisé comme un outil qu'un véhicule de transport. Ce genre de véhicule existe, mais ils sont plutôt achetés par de grandes villes ou des sociétés. Pour un village comme le nôtre ce ne serait pas une bonne opération.

M. David Lee, Conseiller, mentionne avoir effectué des recherches sur internet et avoir trouvé un véhicule Izuzu, véhicule de 190 cv, 75, avec le crochet multi lift à un prix d'environ CHF 65'000.-.

M. Eric Hostettler, Municipal, il faut comparer ce qui est comparable. Les Izuzu sont relativement bons marchés en fonction des options, mais il faut voir la charge utile et le type de lift. Plusieurs variantes ont été étudiées. La Municipalité risque de partir sur une marque plus onéreuse. Le but est de prendre un véhicule qui correspond aux besoins, s'agissant d'un outil de travail.

M. Tony Hostettler, Conseiller, remarque qu'il s'agit d'un véhicule axé route, la Commune ayant beaucoup de chemins forestiers, ceci a-t-il été pris en compte ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal, oui, des séances ont eu lieu avec l'équipe forestière. Ce véhicule ira très peu en forêts, mis à part à la compostière. Il sera principalement utilisé au sein du village, à part pour se rendre à La Coudre. Le service forestier a ses propres véhicules.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 11/2021.

Le préavis 11/2021 est accepté par 34 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Point 8. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Claude Rosat, Municipal : concernant la gendarmerie, les sondages réalisés et analysés par un ingénieur ont été transmis à la DGAIT, qui n'a pas encore donné suite, cela peut prendre du temps. La Municipalité attend une réponse afin de libeller les soumissions et chiffrer les travaux.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : les deux employés communaux engagés en septembre ont vu leur contrat transformé en CDI.

La gestion du stationnement a été mise en œuvre, la partie légalisation est terminée. La signalisation sera changée d'ici la fin de l'année. Dès le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle politique entrera en vigueur. Dans un premier temps, seuls des contrôles seront faits (sans amendes), ceci afin de permettre à chacun-e-s de se familiariser avec ce nouveau règlement. Limitation à 4h sur la place de la grande salle. Les 3 places latérales à la Rue Chabiez (côté boucherie/banque) et les 2 places devant le kiosque passeront à 30 minutes. Des macarons peuvent être demandés, toutes les informations se trouvent sur le site de la Commune.

Projet l'Isle ô Vert, le Parc Jura Vaudois doit planter des arbres et des buissons, mais la neige a perturbé les plans. M. Philippe Mülhauser remercie le Conseil pour la confiance réitérée au Parc Jura Vaudois pour la période 2021-2032.

M. Eric Hostettler, Municipal : mentionne de nouvelles déprédations, tags, dans la salle d'attente derrière le château. La Municipalité a déposé plainte auprès de la gendarmerie et a sollicité la police de proximité pour des rondes.

Le tour de France cycliste passera à L'Isle le 9 juillet 2022. C'est le 3^{eme} événement sportif le plus vu au monde. Il génère 1 milliard de téléspectateurs. Il partira de Dôle pour arriver à Lausanne. Les routes seront fermées 4h minimum en cours de journée. Il passera par le Mollendruz direction Cuarnens, Cossonay, jusqu'à Lausanne. Deuxième étape en Suisse, le lendemain, dans la région d'Aigle. 650 véhicules vont passer, 5

hélicoptères, 3 hélicoptères de réserve et 170 coureurs cyclistes. La Municipalité est satisfaite de ce passage, avec la possibilité de faire apparaître des monuments, avec des commentaires.

M. Steve Baudat, Municipal : la récupération des égouts de Mauraz via Villars-Bozon sur la STEP de l'Isle est en bonne voie.

Concernant le relevé de compteurs d'eau, le nouveau programme devait être installé, mais il y a eu des problèmes de livraison. Les relevés devraient donc être faits à mi-décembre voire en janvier 2022, raison pour laquelle les factures d'eau du 2^{ème} semestre 2021 seront majorées d'environ 15%, le prix de l'eau n'a pas augmenté, mais la période entre les relevés a été plus longue. Une note explicative sera jointe à la facture. Ne pas hésiter à prendre contact en cas de doute.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : l'administration communale a été fermée, le personnel ayant été atteint dans sa santé. Tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement. Actuellement le personnel répond au téléphone le matin.

Le repas du personnel communal a été reporté par mesure de précaution.

Nouvelles du PACom, la DGTL ne veut pas le validé tel qu'adopté. La Municipalité a reçu leur détermination début août 2021. Un rendez-vous a été obtenu pour le 31 janvier 2022, avec Mme la Conseillère d'Etat en charge du dossier.

Elle remercie le Conseil pour la confiance accordée ce soir concernant les préavis acceptés.

Le Noël villageois est pour l'instant maintenu. Le Noël des aînés a été annulé, l'action 2020, soit un bon de CHF 30.-, à faire valoir dans un commerce du village, sera délivré aux personnes bénéficiaires de l'AVS.

Distribution des sapins de Noël le 18 décembre 2021 à la déchetterie.

Belle Année 2022 à toutes et tous, festive avec le tour de France, l'anniversaire de l'abbaye et le giron du Pied du Jura des jeunesses.

Point 9. Communication du bureau du Conseil

Distribution d'une présentation du droit d'initiative des Conseillers-ères.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le bureau pour le travail fourni lors des dernières votations.

Concernant le programme des séances 2022, une colonne a été supprimée, un tableau sera remis lors de la distribution des préavis avec les dates des séances des commissions.

Il rappelle qu'il est important que les rapports des commissions soient remis dans les délais et que ces derniers doivent être signés.

M. Jürg Hostettler, Président, explique le droit d'initiative des Conseillers communaux. Les informations se trouvent dans le règlement du Conseil communal. Il a été distribué aux Conseillers-ères un récapitulatif de ces droits d'initiative qui sont : le postulat, la motion, le projet/modification d'un règlement, l'interpellation, la question/vœu. En cas de doute, prendre contact avec le Président qui vous conseillera au mieux.

A part le dernier point, la question ou le vœu qui consiste en une question orale adressée à la Municipalité. Tous les autres droits d'initiative doivent se faire par écrit et être transmis au Président au minimum 48h avant la séance, afin de se préparer et traiter cette initiative au mieux.

Le postulat est moins contraignant pour la Municipalité qui peut simplement répondre par un « non, il n'y a pas motif à entrer en matière ».

La motion, pour autant qu'elle soit recevable, est contraignante pour la Municipalité qui est obligée d'y répondre. Le fonctionnement est bien détaillé sur les schémas distribués. Le Conseil vote dans un premier temps afin de savoir s'il est d'accord d'entrer en matière concernant cette motion. Si non, le dossier est classé. Si oui, le Conseil vote une nouvelle fois afin de savoir si cette motion est transmise directement à la Municipalité ou si une commission doit être nommée afin de l'étudier. Le dossier est transmis à la Municipalité qui va déposer un préavis qui sera voté. Cela peut prendre entre 6-12 mois

Le projet de règlement, soit une modification ou un nouveau règlement, suit le même cheminement. A savoir qu'une grande partie des règlements doit être validée par le canton et ce dernier peut refuser ce projet.

L'interpellation doit également être présentée par écrit, mais elle doit également être appuyée par 5 membres, si ce n'est pas le cas, elle sera refusée.

La question ou le simple vœu correspond dans notre ordre du jour « aux propositions individuelles ».

Concernant l'amendement, cette notion se trouve dans le règlement du Conseil communal, il doit également être déposé par écrit, mais peut être dicté lors de la séance. Celui-ci concerne uniquement les conclusions d'un préavis.

Dans tous les cas c'est le règlement du Conseil Communal qui fait foi.

Point 10. Propositions individuelles

M. Daniel Pasche Conseiller, demande s'il y a bien eu la mise en place d'un système de filtration de l'eau par UV à Mont-La-Ville.

M. Steve Baudat, Municipal, oui, c'est en cours et ceci devrait être fait probablement en début d'année. Il y a eu un problème de pollution il y a 18 mois environ, depuis l'eau de Mont-La-Ville est fermée.

M. Denis Baudat, Conseiller, remercie la Municipalité pour le L'Isle Info. Est-il prévu une alternative pour les usagers de la salle Concernant la politique de gestion de stationnement, en particulier les places allouées à la grande salle ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal, ceci sera réglé par un système de signalisation amovible, un certain nombre de place sera réservé en rapport avec la location de la salle.

M. Pascal Failletaz, Conseiller, souhaite des renseignements concernant les places de parcs devant l'ancienne gendarmerie, les 4 appartements et le futur cabinet médical.

M. Claude Rosat, Municipal, les 4 places de parc devant la gendarmerie seront réservées aux usagers du cabinet médical et il y a 5 places derrière le bâtiment qui seront réservées aux locataires (les normes ISS le permettant, celles-ci demandant de privilégier les transports publics). Il reste également la possibilité de demander des macarons. Il y a environ 280 places de parc sur la commune.

M. Denis Baudat, Conseiller, y a-t-il quelque chose de prévu concernant les places devant le tea-room, Rue des Tigneuses, où seul un trottoir et quelques maigres poteaux sont placés pour éviter les stationnements

illicites ? Régulièrement il y a des véhicules stationnés sur ce trottoir. Serait-il possible de rajouter des poteaux ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal, la distance entre les poteaux est définitive et ne peut pas être modifiée, ce afin de permettre aux camions de se rabattre. Si cela devient trop régulier il fera intervenir la gendarmerie.

M. Christian Salomon, Conseiller, concernant la place de jeux, il a constaté sur la tyrolienne une usure au niveau de la fixation. La sécurité du matériel est-elle contrôlée ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal, ce problème a été réglé et oui des contrôles de sécurité sont faits régulièrement. La Municipalité étudie actuellement un nouveau concept pour cette place de jeux et potentiellement la création d'un espace de jeux à Villars-Bozon.

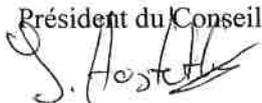
Il n'y a plus de question. Le point 8 est clos.

M. Jürg Hostettler, Président, remercie les membres du bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et souhaite que le côté convivial soit retrouvé dès que possible. Il souhaite à chacune et chacun une bonne continuation, une bonne santé et de bonnes fêtes de fin d'année.

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 29.03.2022. La séance est levée à 21h15.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

